

LE PLAN D'ACTION

**FORUM DES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

12-15 NOVEMBRE 1994

DAKAR - SENEGAL

PREAMBULE

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) participant au Forum de la Région Afrique sur les Femmes, tenu à Dakar (Sénégal) du 12 au 15 Novembre 1994, et divisées en 45 ateliers, se sont penchées sur les différents thèmes et sous-thèmes suivants:

- Passer en revue la Mise en oeuvre des Stratégies Prospectives de Nairobi sur la Promotion de la Femme adoptées lors de la Troisième Conférence Mondiale tenue à Nairobi en 1995 afin d'examiner et de faire le bilan des accomplissements de la Décennie des Nations Unies pour la Femme.
- S'efforcer de recueillir des faits, d'évaluer les obstacles et faire état des préoccupations, besoins et priorités critiques de la région concernant les problèmes particuliers des femmes.
- Considérant que les Stratégies Prospectives de Nairobi de 1985 définissaient le concept d'égalité dans le contexte de la contribution et de la participation effectives des femmes aux affaires tant sociales qu'économiques et politiques, de même que les avantages qu'elles retireraient de leur participation en tant que décideurs au processus de développement.
- Considérant que les ONG en tant que partenaires des gouvernements dans le processus de développement, et essentiellement au service de la majorité des femmes des communautés de base, ont jugé légitime d'utiliser leurs ressources de promouvoir le progrès dans tous les aspects du développement en Afrique qui portent fondamentalement la marque des femmes qui constituent 50% de la population totale de la plupart des pays; et que les ONG doivent donc servir de catalyseurs en complétant les efforts des gouvernements.
- Réaffirmant que les femmes sont les acteurs-clés en se penchant sur les problèmes de responsabilisation tant sociale que politique et économique qui faciliterait la mise en oeuvre des concepts d'équité, d'égalité, de paix et de développement.
- Rappelant que la totalité de la populations féminines vivent dans les zones rurales et que, bien que marginalisées, elles jouent un rôle important sur le plan économique tout particulièrement dans l'agriculture et dans les secteurs informels, et qu'il en résulte une sous-utilisation des ressources humaines nécessaires pour les actions de développement. Réagissant à cette situation inacceptable, le Plan d'Action fait donc de l'utilisation efficace de toutes les ressources humaines en tant que facteur central de développement, une priorité de premier plan.
- Considérant l'émergence d'un mouvement des ONG, conscient du rôle crucial des ONG féminines dans le processus de développement et prenant en compte la diversité des ONG implantées en Afrique, les ONG Africaines sont décidées à faire respecter leur indépendance et à être prises en considération tout en s'appuyant sur un partenariat constructif avec les Gouvernements.
- Adopter le Plan d'Action afin d'atteindre les objectifs des Stratégies Prospectives de Nairobi pour la Promotion de la Femme en vue de la préparation de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes devant se tenir à Beijing en Septembre 1995 et dont le thème est la Lutte pour l'Egalité, le Développement et la Paix.
- Les Participantes doivent donc s'engager, vu les conditions économiques, politiques et socioculturelles de chaque pays, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la mise en oeuvre effective du Plan d'Action aux niveaux tant national que régional et international, en collaboration avec les autres ONG, la famille des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales.

I. GENESE

Les questions et le calendrier figurant dans le Plan d'Action des ONG en faveur des Femmes Africaines suivant sont le résultat des débats d'ateliers et d'une série de séances de travail de rédaction auxquels ont participé un grand nombre de représentants d'ONG des différentes sous-régions africaines. Le document qui en est issu a ensuite été examiné en séances plénières avant son adoption.

II. OBJECTIFS

La préparation du Plan d'Action a été motivée par un désir d'introspection constructive tendant à identifier les faiblesses et difficultés existantes qui militent contre la réalisation des buts visés et la mise en oeuvre effective des programmes de développements des ONG féminines Africaines, de façon à faciliter la conception de solutions appropriées et répondant aux besoins pour combler ces lacunes. En outre, le Plan d'Action vise à élaborer des directives et mesures préparant et assurant le suivi des plans pour la Conférence Mondiale des Femmes devant se tenir à Beijing en 1995. Il s'agit également de mettre en place des mécanismes et des ressources visant à:

- entamer un dialogue et lancer un plaidoyer en direction des gouvernements, des bailleurs de fonds et d'autres partenaires dans les actions de développement;
- mobiliser et développer des ressources pour les ONG féminines Africaines;
- encourager des communications effectives, tant internes qu'externes, par la création d'activités durables au sein de réseaux d'ONG féminines Africaines pour assurer une entente mutuelle et des échanges bénéfiques;
- créer au niveau des ONG des bases de données détaillées sur les rapports entre hommes et femmes afin de valoriser les opérations de planification et d'allocation des ressources;
- renforcer le cadre institutionnel des ONG féminines aux niveaux national, sous-régional et régional;
- élaborer des indicateurs permettant de rationaliser le suivi et l'évaluation des programmes et des activités des ONG.

III. EXPOSE DES PROBLEMES

Il apparait que les contraintes exposées ici sont les principaux facteurs faisant obstacle à un développement réussi des ONG féminines en Afrique:

I. STATUT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

Un consensus s'est dégagé au Forum autour de l'opinion selon laquelle tant l'image que les mandats opérationnels et le niveau des ONG féminines en Afrique ont tendance à réduire l'impact de leurs objectifs et efforts portant sur leurs activités. Il a été avancé que dans bien des cas, les ONG féminines n'avaient pas les instruments juridiques suffisants pour renforcer leur statut, ce qui avait pour conséquence le peu de considération accordé à leur travail par les gouvernements et les autres partenaires ou bailleurs de fonds potentiels. La micro-nature et la portée des ONG féminines sont également affaiblies par le statut économique marginalisé des femmes en général, et singulièrement des femmes rurales. En conséquence, ces organisations féminines souffrent d'une faible visibilité, d'une représentation inadéquate dans les arènes du pouvoir et donc d'un manque d'influence dans tout effort de mise en oeuvre effective.

Cette tendance à une manifestation de faible prestige dans la hiérarchie du développement est souvent en rapport direct avec le degré inéquitable d'accès des ONG féminines au processus décisionnel sur le plan national. Cela est souvent aggravé au niveau communautaire où les femmes occupent un rang subalterne.

L'incapacité de bien des ONG féminines à générer de manière autonome et adéquate leurs propres ressources financières et de tous genres, tend à imposer une limite à leur degré d'autonomie et de mise en oeuvre de programmes. Ce qui pourrait compromettre leur liberté dans le choix des activités rentrant dans le cadre de programmes, de ressources matérielles et des bénéficiaires-cibles.

2. RÔLE DES ONG

Il a été donné une grande importance au fait que les femmes évoluant au sein des ONG féminines pouvaient jouer un rôle vital en matière de prévention et résolution des conflits et des crises politiques, étant donné qu'elles pouvaient exercer une influence incitant à la modération sur les penchants belliqueux de leurs époux, pères et fils. Ainsi, les ONG pourraient faire campagne de manière significative pour le maintien de la paix dans la région Afrique.

Une autre fonction pourrait être exercée avec succès par les ONG féminines: le plaidoyer en faveur de diverses questions et plateformes intéressant tout particulièrement les femmes et tournant autour de problèmes de développement. Ce qui non seulement favoriserait leur propre promotion mais aussi celles de leurs familles et de l'ensemble de la nation.

3. NATURE DE LA DEMOCRATIE PREVALANT AU SEIN DES ONG

De l'avis général la faible incidence de caractéristiques et de pratiques démocratiques dans la conduite des affaires au sein des ONG féminines tend à ralentir les progrès accomplis par ces groupes. Fréquemment, elles n'ont pas de code de déontologie ou de statuts ou même d'indicateurs de performance pouvant servir de directives en matière de comportement ou de procédure assurant des rapports exempts de conflits au sein des ONG.

A cet égard, l'autre facteur est la faible représentation des femmes, singulièrement des femmes rurales ou analphabètes aux conférences nationales ou aux fora internationaux où des questions les intéressant ou touchant à leur sort font l'objet de décisions. Ce blocage à leur accès au partage du pouvoir et à l'acquisition d'expériences et de compétences sociales ou politiques a été jugé indésirable. Il a été également jugé que cela entraîne une réduction des droits des femmes au regard des activités des ONG. Cela empêche aussi les femmes d'avoir accès à des informations vitales pour le développement sur la philosophie, les objectifs, les obligations et les progrès réalisés par les ONG.

4. ABSENCE D'ACTIVITES DE FORMATION DE RESEAUX

La nécessité d'établir des relations avec d'autres ONG aux niveaux national, sous-régional et international a été soulignée. Les lacunes existant à cet égard en matière de communication au sein des ONG ont été déplorées, en mettant l'accent sur les avantages précieux de l'élaboration de solides protocoles d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour les membres des communautés de base et des organisations-cadres d'éducation et de formation. Ces programmes ont été conçus pour être des instruments viables de promotion d'auto-actualisation et de maximisation de leur participation aux activités des ONG de même qu'à celles de développement national.

5. CONTRÔLE DES MEDIATS ET DESCRIPTIONS NEGATIVES DES FEMMES

Ces questions ont été conceptualisées sur deux fronts:

- i) nécessité de réduire l'intervention gouvernementale ou le contrôle des médias, de la radio et d'autres moyens de communications et,
- ii) devoir des femmes travaillant dans la presse de se dispenser (afin de donner l'exemple) de donner une description négative des femmes dans les médias.

De l'avis général, il est absolument nécessaire de libérer les médias institutionnels nationaux du contrôle financier direct de l'état. De cette manière, libérés de la tutelle de l'état, ils pourraient devenir la "véritable propriété du peuple" en jouant un rôle éducatif ou d'observateur vigilant afin de sauvegarder les idéaux de démocratie, développement et paix dans les états Africains. Les ONG doivent donc explorer les solutions qui leur sont offertes en matière de mobilisations de fonds et d'autres ressources pour permettre aux "médias libérés de travailler avec un certain degré d'autonomie". Les praticiennes de la communication travaillant dans les médias doivent donc rechercher une formation appropriée leur facilitant la tâche d'exposer de façon plus positive les questions intéressant les femmes.